

## LOT 10 : PEINTURE

### 10.000 : GÉNÉRALITÉS

Le présent lot comprend la réalisation de l'ensemble des peintures extérieures des bâtiments en RdC et R+1 (murs et boiseries), l'ensemble des peintures intérieures suivant localisations indiquées.

L'entrepreneur du présent lot est tenu de prévoir dès la consultation et d'exécuter tous les travaux nécessaires à une finition complète des ouvrages et conformément aux règles de l'Art et normes en vigueur.

**L'entrepreneur est tenu de se rendre sur les lieux afin de constater l'importance de sa mission.**

Toute omission, quelle qu'elle soit, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une majoration de marché.

Par ailleurs, l'entrepreneur devra signaler au maître d'œuvre tout renseignement complémentaire sur les points qui lui sembleraient douteux ou incomplets.

L'exécution de son propre lot devra être assurée en parfaite collaboration avec les autres lots, en particulier au niveau des réservations et de ses dates d'intervention.

L'entrepreneur ne pourra prétendre d'aucune majoration du fait de sujétion provoquée par un autre corps d'état.

L'enlèvement de tous les gravois provenant de l'exécution de ses travaux est à la charge du titulaire du lot.

Le nettoyage total des lieux en fin de chantier est également à la charge du présent lot.

#### Travaux dus par l'entrepreneur :

Les travaux prévus au présent descriptif concernent d'une manière générale la fourniture et mise en œuvre de tous les produits, matériaux et engins nécessaires à la parfaite finition du travail. Ils supposent :

- la connaissance des autres lots
- la réception du support avec contrôle de l'humidité de la dureté SHORE, du PH des états de surface, de la planitude, ...
- l'exécution des surfaces témoins avant le début des travaux pour accord maître d'ouvrage,
- la préparation des surfaces en fonction des subjectiles et des sous-couches (décapage, grattage, lessivage, égrenage, ponçage, dépoussiérage, etc...)
- la peinture d'impression sur bois neufs (en accord avec le menuisier)
- la peinture complète des locaux
- la fourniture et pose de revêtements de sol souple
- la couche d'isolation sur réparations fraîches de maçonnerie
- les retouches nécessaires après ajustage des menuiseries les essais de plomberie et chauffage, pose des sols et accessoires divers.
- la réparation des dégâts causés par les salissures de ses produits
- les nettoyages et échafaudages nécessaires
- les essais sur les ouvrages terminés
- les instructions pour le nettoyage et l'entretien
- la réfection des ouvrages défectueux à la réception des travaux
- le nettoyage final.

#### Non compris :

- l'enlèvement des gravats de toute nature et des déchets des autres corps d'état
- les raccords et réparations dues aux autres corps d'état
- la réparation des dégâts causés par les inondations dues aux bris des vitres et aux défauts du plombier.
- la dépose et la repose des appareils d'équipements.
- le meulage des balèbres du béton.
- la réfection des gros accidents de surface.

#### Choix des produits :

Les produits utilisés seront désignés par le nom du fabricant et devront provenir de fabriques notoirement connues. Teintes à déterminer.

L'entrepreneur devra appliquer les peintures suivant les prescriptions du fabricant et sera responsable de la bonne tenue des travaux exécutés et ce, pendant deux années à compter de la date de réception.

Les produits employés bénéficieront d'une décision d'homologation.

Les enduits employés devront bénéficier d'un avis technique C.S.T.B.

Pour l'enduit garnissant (enduit  $e > 3$  mm), il sera fait usage exclusivement d'enduits agréés par le CSTB. Les systèmes mis en œuvre ne devront en aucun cas avoir une épaisseur inférieure à 60 microns. Les enduits de peinture (enduit de rattissage, de rebouchage pelliculaires) devront être compatibles avec le support et le revêtement prévu.

#### Livraison des ouvrages bois et métal :

Les éléments bois neufs seront livrés avec une couche fongicide rabotée et poncée. Les éléments métalliques seront livrés imprimés à l'antirouille degré d'enrouillement RE2 protection antirouille 8.

L'entrepreneur se rapportera au descriptif de Charpente - Menuiserie pour la spécification exacte des ouvrages à peindre.

#### Choix des teintes :

Les teintes seront indiquées par le maître d'œuvre 15 jours avant le début des travaux de l'entrepreneur. Elles feront l'objet de panneaux échantillons à préparer par l'entrepreneur.

Aucune plus-value ne sera demandée pour teintes vives ou changement de teintes sur un panneau si la séparation correspond à un élément de structure (ouvrant-dormant), (maçonnerie-bois), etc... Seuls les rechampis sur un même panneau pourront faire l'objet d'une plus-value.

Les couches successives seront de tons légèrement différents allant du moins clair au plus clair, l'entrepreneur doit suivre scrupuleusement les processus opératoires définis par le fabricant.

La peinture de finition doit donner un aspect commun à tous les éléments se trouvant dans une même pièce. Aucune plus-value ne sera accordée pour teintes vives.

#### Protection et nettoyage pendant les travaux :

L'entrepreneur doit assurer la protection des surfaces qui pourraient être tâchées, attaquées ou détériorées (planchers, carrelages, appareils, etc...). En cas de carence à cet égard, il aura à sa charge, outre les nettoyages, toutes les réfections s'il y a lieu, remplacement de revêtements ou d'appareils rendus nécessaires.

Le nettoyage des façades salies par les coulures de rouille est également à la charge de l'entrepreneur de peinture.

L'entrepreneur devra vérifier et assurer après peinture le fonctionnement et toutes les parties mobiles, châssis, portes, fenêtres, etc...

#### Épaisseur des couches :

A l'extérieur, l'épaisseur totale des couches sur parties menuiseries sera au moins égale à 120 microns.

En intérieur l'épaisseur sera au moins de 60 microns sur les enduits plâtre, et de 75 microns sur les maçonneries et ouvrages en plaques de plâtre.

#### Stockage des matériaux :

L'entrepreneur stockera les matériaux et produits dans des locaux séparés de l'ensemble de la construction et suffisamment ventilés pour éviter tous les risques d'explosion, incendie, etc...

#### Réception des subjectiles :

Avant tout début d'exécution, l'entrepreneur devra réceptionner les subjectiles et signaler éventuellement, au maître d'ouvrage la non-conformité de l'état de finition réalisé.

Les travaux supplémentaires de préparation du subjectile qu'il devra alors exécuter pour parvenir à l'état de finition exigé pour ces travaux de peinture seront à la charge de l'entrepreneur défaillant.

S'il n'a fait aucune réserve avant tout début d'exécution, ces travaux seront à sa charge, sans qu'il puisse se prévaloir d'une augmentation du montant de son marché.

#### Mise en œuvre :

Conditions préalables requises :

- en travaux extérieurs, la température ambiante ne devra pas être inférieure à 5° C
- en travaux intérieurs, la température ambiante devra être supérieur à 8° C.

L'entrepreneur devra suivre l'exécution des ouvrages des autres corps d'état notamment en ce qui concerne les menuiseries bois à peindre, les canalisations de toutes natures, les travaux sur murs, les travaux sur plafonds.

Il signalera par écrit au maître d'œuvre tout défaut qu'il estimerait préjudiciable à la parfaite exécution de ces travaux. A défaut de réclamation, il sera considéré comme ayant accepté les supports et assumera les conséquences de ce fait.

#### Prescriptions techniques :

Les matériaux fournis et les travaux effectués seront conformes aux normes, règles de l'art, notamment :

DTU n° 59.1	Peinturage
DTU n° 52.1	Revêtements de sols scellés
DTU n° 52.2	Pose collée de revêtements céramiques et assimilés
DTU n° 53.2	Revêtements de sols PVC collés
DTU n° 55	Revêtements muraux scellés
NF T 30.608	Enduits de peinture pour travaux intérieurs
NF T 30.805	Peinture : Guide relatif aux produits de peinture utilisés dans les travaux de peinture du bâtiment
NF T 30.806	Travaux de peinture des bâtiments : schéma de contrat d'entretien périodique

---

NF T 31.004 : Pigments, Minium pour peintures  
NF T 36.005 Classification des peintures, des vernis et des produits connexes  
NF T 30.001 et 30.003 : Classification des produits semi-finis et finis employés en peinture.

Remise des clefs au maître d'ouvrage :

Le peintre remettra au maître d'ouvrage les clefs de chaque local au fur et à mesure de leur finition. La perte d'une clé entraînera le remplacement du canon de la serrure aux frais du titulaire du lot PEINTURE.

Travaux durant l'année de garantie de parfait achèvement :

Tous les ouvrages, raccordements et réparations qui deviendraient nécessaires pendant l'année qui suivra la réception des travaux par suite d'intempéries, jeux donnés, réparations sur menuiseries et autres, par une quelconque cause, sauf cas de force majeure, sont à la charge de l'entrepreneur qui devra les faire à la première réquisition, et ce sans indemnité.

Échafaudage

L'entrepreneur du présent lot devra prévoir tous les échafaudages nécessaires à l'exécution des ouvrages de son propre présent lot, à savoir : fourniture, construction, pose et dépose d'échafaudages de pied ou en bascule, suivant normes de sécurité en vigueur, avec tous les garde-gravois, barrières, filets, protection du public, etc... nécessaires, y compris montage, démontage double transport, etc...

**RELATIONS AVEC LE LOT CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE**

Sont dus par le présent lot:

- la peinture des canalisations visibles et non calorifugées.
- le nettoyage final des installations.

Sont dus par le lot Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire :

- la peinture antirouille après brossage de toutes les tuyauteries et supports, (sauf tubes et gaines galvanisés), ainsi que toutes les parties métalliques mises en place par ses soins.
- la dépose des étiquettes, adhésifs et autres moyens d'identifications des équipements.
- le nettoyage régulier de ses installations pendant le chantier.

**DESCRIPTION DES OUVRAGES A RÉALISER**

La description des ouvrages faite au présent lot n'est qu'une indication de principe, servant de solution de base pour la remise des prix.

L'entrepreneur a la possibilité de proposer en annexe sa propre solution, en fonction de son mode de travail habituel, entendu que cette solution devra respecter en tous points la conception architecturale.

Cette solution en annexe devra comprendre, outre le devis quantitatif estimatif :

- les plans de détail définissant de façon très précises son principe de construction,
- le C.C.T.P. modificatif à la solution de base,
- les références existantes de ce principe de construction nécessaires et utiles à l'approbation de cette solution par l'architecte.

Les dossiers des ouvrages exécutés et plans de recollement sont également à la charge du titulaire du lot.

---

## **10.100 : ÉCHAFAUDAGES**

Le titulaire du présent lot devra, pour la durée du chantier, tous les échafaudages nécessaires à l'exécution des ouvrages de son propre lot, pour traitement des façades et avant-toits.

Échafaudage répondant aux exigences du décret 8 janvier 1965, modifié par décret du 6 mai 1995. Prestation comprenant la fourniture, pose et dépose d'échafaudage de pieds ou en bascule, suivant normes de sécurité en vigueur, avec tous les garde-gravois, barrières, filets, protection du public, etc..., nécessaires, y compris montages, démontages, double transport, etc...

LOC. : Ensemble du bâtiment existant et de l'extension

## **10.200 : TRAVAUX SUR ENDUIT EXTERIEUR AU CIMENT - RAGREAGE**

### **10.210 : Travaux préparatoires**

Sur enduits extérieurs neufs et ragréage béton suivant situation :

- nettoyage des taches grasses, brossage, dépoussiérage, ponçage.
- débullage, ouverture des fissures, réparation,
- application d'une couche de fixateur 200 g/m<sup>2</sup>.

### **10.220 : Peinture minérale**

Peinture minérale en émulsion pour la protection des façades.

Aspect mat minéral profond. Imperméable à l'eau de pluie. Perméable à la vapeur. Inerte aux micro-organismes, excellente résistance à l'encrassement, très grande durabilité, adhérence élevée.

Trois couches avec révision intermédiaire.

État de finition recherché : soigné (Finition B).

Degré de brillant : Satiné mat (Brillant spéculaire compris entre 10 et 20).

Compris toutes sujétions pour garnissage des vides résiduels entre pierres d'angles, encadrements bois et mur enduit.

Pour le bâtiment existant, on procèdera au nettoyage soigné avant peinture.

LOC. : Ensemble des façades du bâtiment existant et de l'extension (compris sous face des poutres de l'étage et poteaux béton).

*Sous face et crémaillère de l'escalier béton extérieur*

*Sous face des poutres de l'extension, de la coursive et de la toiture terrasse au dessus de la coursive.*

## **10.300 : TRAITEMENT DES BOIS NEUFS ET ANCIENS**

### **10.310 : Travaux préparatoires**

Sur bois de charpente et de menuiseries, existants ou neufs suivant situation :

- nettoyage à la brosse dure
- décapage des anciennes peintures et vernis
- ponçage à sec
- rebouchage
- application d'une couche d'impression pour bois adapté à la peinture ou au vernis prévus en finition.

### **10.320 : Peinture Microporeuse**

Peinture à 2 couches de laque microporeuse, aspect satiné mat.

Finition soignée.

LOC. : Extérieur du bâtiment :

- Sur tous les éléments de charpente apparents en extérieur du bâtiment existant et mis en œuvre dans le projet – couleur : brun:
-

- ensemble des pannes, chevrons
- bandeaux de rives
- bandeaux de rives et sous-faces en volige
- Sur l'ensemble des volets bois
- Sur l'ossature (consoles et pannes) et le plancher du balcon créé.

Poste à compter en option : ensemble des boiseries du garage existant côté Ouest

#### **10.310 : Vernis extérieur**

Ponçage soigné des bois destiné à être vernis  
Application d'un vernis bois naturel, 1 couche d'impression + 2 couches de vernis satiné.

*LOC. : Partie bois de la ferme mixte bois/acier de la coursive devant l'espace muséographique  
Planches en sous face de l'extension et partie intermédiaire  
Ensemble des lames brise soleil devant les bureaux 4 et 6  
Habillage des lames verticales de la façade nord-est de l'entrée et de l'escalier principal.  
Barreaudage du balcon (lames verticales et main courante)*

#### **10.320 : Vitrificateur**

Ponçage soigné de l'escalier existant et des parquets existants au R+1 de l'ancienne poste.  
Application d'un vitrificateur à deux composants, bois naturel ou couleur.

*LOC. : Ensemble du plancher existant conservé apparents dans le logement aménagé au R+1  
Ensemble de l'escalier bois*

#### **10.330 : Vernis**

Ponçage soigné du garde-corps existant (escalier et palier d'arrivée).  
Application d'un vernis bois naturel, 1 couche d'impression + 2 couches de vernis.  
État de finition recherché : soignée - Finition B  
Degré de brillant : Satiné

*LOC. : Ensemble des éléments de charpente et plancher (poutres, solives) apparents à l'intérieur, des menuiseries bois extérieures et intérieures du bâtiment existant et de l'extension. (Voir lots correspondants).*

### **10.400 : TRAITEMENT DES ZINGUERIES**

#### **10.410 : Travaux préparatoires**

Sur les ouvrages de zinguerie existantes et neuves :  
— Nettoyage, dégraissage, ponçage si nécessaire  
— 1 couche d'impression, liquide dérochant pour zinc et galvanisé  
— Rinçage soigné et essuyage

#### **10.420 : Peinture**

Primaire antirouille oléoglycérophthalique  
Couche de finition aux résines alkydes, aspect brillant. Finition soignée.

*LOC. : Dalles pendantes et descentes existantes :  
— ancienne poste : rouge basque et blanc  
— ancienne trésorerie : vert et blanc  
Dalles pendantes et descentes mises en place dans le projet :  
— salle de réunion : rouge basque et blanc*

---

## **10.500 : TRAVAUX SUR PLAQUES DE PLÂTRE - ENDUIT INTERIEUR**

Travaux sur plaques de plâtre à épiderme cartonné et enduit plâtre ou ciment suivant localisation dans le projet.

État de finition recherché : Finition A

Une couche de peinture satinée acrylique en dispersion aqueuse diluée à 5 / 10% d'eau

Deux couches de peinture satinée acrylique en dispersion aqueuse, application en polychromie suivant instructions de l'architecte compris traçages, rechampis, etc..

Classement AFNOR NF T 36.005 famille 1 - classe 7b2

Sujétions de lettrages et polychromie suivant disposition

### **10.510 : Travaux préparatoires**

Sur plaques de plâtre :

- dépoussiérage des plaques de plâtre
- nettoyage des taches grasses, brossage égrenage, dépoussiérage, ponçage.
- réparation des accidents de surface
- révision des joints et bande de calicot
- enduit repassé
- ponçage et époussetage
- une couche d'impression
- rebouchage, ponçage et époussetage

Sur enduit intérieur plâtre ou ciment appliqué sur murs de refends neufs ou anciens :

- ouverture des fissures, époussetage, réparation, surfaçage
- dépoussiérage, égrenage
- révision des surfaces, réparation des accidents de surface, enduit repassé
- application d'une couche de fixateur.
- ponçage et époussetage
- une couche d'impression
- rebouchage, ponçage et époussetage

Compris garnissage au mastic des vides résiduels entre huisseries des menuiseries et parois verticales attenantes.

### **10.510 : Enduisage des murs anciens intérieurs**

Après nettoyage et époussetage, mise en œuvre d'un enduit acrylique sur les murs intérieurs traités en enduit gratté rugueux.

L'aspect recherché sera lisse et soigné.

LOC. : *Au rez de chaussée sur murs conservés de l'entrée, des sanitaires, de la salle hors sac et de la salle de réunion.*

### **10.520 : Peinture acrylique satinée**

Peinture acrylique satinée lessivable.

Peinture garnissante pour la décoration et la protection des parois, applicable sur enduit à la chaux, ciment, béton, enduit plâtre, plaque de plâtre, ...

Aspect mat velours ou satinée moyen, garnissant, opacifiant, excellente résistance à l'encrassement, très grande durabilité, adhérence élevée.

Deux couches avec révision intermédiaire + 1 couche de finition.

Finition soignée (classe A), aspect lisse et tendu pour les parois verticales, absent de tous grains en surface, surface bien « garnie ».

LOC. : *A l'intérieur des locaux*

- *Cloisons de doublage et de distributions — support en plaques de plâtre (excepté les parties faïencées)*
-

*Murs de refend — parties non doublées — support en enduit plâtre ou ciment suivant localisation.  
Compris fond de placards, caissons divers, gaine technique ...*

#### **10.530 : Peinture mate**

Peinture acrylique mate à plafond, 2 couches avec révision intermédiaire + 1 couche de finition  
Aspect mat pour les plafonds. Finition soignée (classe B), aspect lisse

LOC. : *A l'intérieur des locaux suivants :*

- *Plafonds en plaques de plâtre :*
- *Caisson de ventilation de la salle de réunion*
- *Bureaux 1 et 2, dégagements, sanitaires, combles, compris puits de jour ; local électrique*
- *Dégagement ouest, salle du personnel, sanitaire personnel, rangement*
- *Plafonds en plaques de plâtre perforées :*
- *Espace muséographique*
- *Plafonds en panneaux de particules ou aggloméré du bâtiment existant au rez de chaussée :*
- *Salle de réunion, entrée sanitaires et salle hors sac*

#### **10.600 : TRAVAUX SUR CANALISATIONS**

##### **10.610 : Travaux sur canalisations métalliques**

Sur canalisation brute : brossage et nettoyage, décapage à l'acide oxalique et rinçage, une couche de peinture primaire réactive, une couche de peinture spéciale thermique pour canalisations chaudes.  
Peinture glycérophthalique, 2 couches, finition soignée, aspect lisse brillant

LOC. : *canalisations de distribution eau froide et chaude, restant apparentes*

##### **10.620 : Peinture sur canalisations PVC**

Sur canalisation brute : nettoyage à l'alcool, ponçage pour rendre la surface mate, une couche de peinture d'accrochage acrylique.  
Deux couches de peinture laque structurée à armature gélifiée.

LOC. : *Canalisations apparentes d'évacuation d'eau restant apparentes*

#### **10.700 : NETTOYAGE FINAL**

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge le nettoyage final à l'intérieur des locaux, avant réception des travaux, comprenant :

- parois verticales et plafonds
- menuiseries et vitreries (un premier nettoyage aura été préalablement par le titulaire du lot Menuiseries)
- sols en carrelage et revêtement PVC, compris plinthes
- faïences,
- équipements sanitaires,
- appareillages électriques,
- meubles de cuisine, placard et autres aménagements,

Ainsi que tout autre élément de façon à livrer le bâtiment terminé en parfait état de propreté et prêt à être réceptionné.

Sont compris dans le nettoyage, le balayage et l'évacuation des déchets résultant des nettoyages eux-mêmes. Les nettoyages devront faire disparaître :

- les taches de peinture ou d'huile
- les taches de plâtre, ciment, etc...
- les traces de films de mortier, etc...

Les produits employés (solvants, décapants, etc...) et les procédés seront mis en œuvre de façon à ne pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surfaces (poil, brillant, etc...).

---

En particulier le lavage à l'esprit de sel (eau additionnée d'acide chlorhydrique à raison de 0,2 litres pour 10 litres d'eau), n'est admis sur les carrelages de grès cérame, en demi-grès, et en terre cuite (céramique), uniquement sous réserve que toutes les précautions soient prises pour que le produit et les vapeurs acides ne puissent attaquer ni les supports nettoyés, ni les appareils métalliques exposés (protection des pièces métalliques par de la vaseline, ouverture des fenêtres des pièces où s'effectue le nettoyage, etc..., suivi d'un rinçage à l'eau claire pour éviter l'attaque des joints). Un tel lavage est interdit pour les appareils sanitaires.

Le ponçage est formellement interdit sur les revêtements émaillés ou les appareils sanitaires. Pour le cas de revêtements de sols ou verticaux non traditionnels, il y aura lieu éventuellement de se référer pour les nettoyages aux indications données par les fabricants.

Tout vitrage rayé sera remplacé au frais du titulaire du présent lot, excepté s'il a émis une réserve avant d'entamer le nettoyage.

Le nettoyage sera réalisé en 2 phases :

- Première phase de nettoyage avant OPR : Nettoyage des menuiseries, sols faïences, appareils sanitaires, serrurerie, et nettoyage sommaire des autres ouvrages
- Deuxième phase avant réception du Maître d'Ouvrage : Nettoyage de finition de tous les ouvrages

Le nettoyage pourra être sous traité à une entreprise spécialisée.

*LOC : ensemble du projet*

---